



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CHAMBERY

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

ARRÊTÉ N° ART-2023-026

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS TRAVAILLANT POUR LA COMMUNE DE CHAMBERY

Vu la délibération du 4 juillet 2020 (DCM-2020-108) portant élection du maire,

Vu la délibération du 4 juillet 2020 (DCM-2020-110) portant élection des adjoints,

Vu l'article L.2122-19 du Code général des Collectivités Territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance sa signature, au directeur général des services, aux directrices générales adjointes, au directeur.rice des services techniques et aux responsables de services communaux,

Le maire de la Ville de Chambéry,

ARRÊTE :

Article 1 : Abrogation

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° ART-2022-184 en date du 29 novembre 2022.

Article 2 : Champ de la délégation

Est déléguée, par direction, aux agents listés à l'article 7, sous la surveillance et la responsabilité du maire, la signature des pièces et actes suivants :

A. Dispositions générales

2.1 S'agissant du fonctionnement courant des services :

Les courriers administratifs, ordres de mission et états de frais, attestations, certificats administratifs, notes de services et bordereaux nécessaires au fonctionnement du service placé sous leur responsabilité.

Les procès-verbaux de réception de travaux dans le cadre de l'exécution de marchés publics.

Les mises à dispositions gratuites ou payantes en référence aux dispositions tarifaires votées par le conseil municipal, de salles, espaces, équipements et ou matériels (notamment : prêt d'œuvres, d'expositions, d'instruments) et toutes prestations liées à ces biens.

Les gratuités ou réductions tarifaires dérogatoires (« Ville partenaire » ...) sont exclues de la présente délégation.

2.2 S'agissant de la gestion financière

Tous documents, courriers et actes se rattachant à la mission d'ordonnateur de la Ville de Chambéry et notamment :

- ☞ Les bons de commande, actes d'engagement des marchés, contrats et conventions, notifications aux tiers et ordres de service pour les services municipaux placés sous sa responsabilité, dans la limite de 5 000 € HT ;
- ☞ Les rapports d'analyse des offres dans le cadre des marchés publics relevant du service dont ils ont la responsabilité, dans la limite de 5 000 € HT ;

La présente disposition ne s'applique pas aux rang 1 pour Sophie Péraldo et Christophe Tarit (direction Culture, événements et congrès) et Alice Claret (direction Education Enfance).

2.3. S'agissant de la gestion des subventions

Les décisions de refus relatives aux subventions à destination des associations œuvrant dans les domaines des services municipaux placés sous leur responsabilité.

2.4 S'agissant des inscriptions dans les services et établissements municipaux

Toutes les décisions relatives aux demandes d'inscription ou de dérogation dans les services placés sous leur responsabilité.

B. Dispositions spécifiques

2.5. S'agissant de la direction des finances et de la commande publique

Au surplus de l'arrêté n° 2020-1582, les arrêtés nominatifs des régisseurs d'avances et de recettes lui sont confiés.

2.6. S'agissant des délégations de fonction d'officier d'état civil

Des arrêtés nominatifs seront pris.

Article 3 : Mention de la délégation

La signature des pièces et actes définis à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule suivante « par délégation du Maire », suivi de leur nom, prénom et fonction précise.

Article 4 : Absence ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires de rang 1, la signature des pièces et actes définis à l'article 2 est déléguée, par direction, service ou mission aux délégataires de rang 2, selon le tableau de l'article 7.

Article 5 : Remplacement

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires de rang 1 et 2, la signature des pièces et actes définis à l'article 2 est déléguée, par direction, service ou mission au délégataire de rang 3 selon le tableau de l'article 7.

Article 6 : Suppléance

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires de rang 1, 2 et 3, la signature des pièces et actes définis à l'article 2 est déléguée au directeur général des services.

Article 7 : Délégués

Le tableau mentionné aux articles 2, 3, 4, 5 et 6 est le suivant :

Direction/Service/ Mission	Délégataire Rang 1	Délégataire Rang 2	Délégataire Rang 3
Action Cœur de Ville	Emmanuelle DOMRAULT (directrice projet action cœur de ville)		Pascal MARCHAND
Archives et Patrimoine	Mélanie SERAFIN (direction)	Mélanie SERAFIN	Erwan HETET
	Sylvain DURAND (archives)		
	En cours de recrutement (ville d'art et d'histoire)		
Attractivité Commerciale	---	---	Marie-Paule MORISSET
Bibliothèques	Amandine ROCHAS	Nadine FRANCILLARD (affaires courantes Médiathèque J-J. Rousseau et affaires financières de la direction)	Erwan HETET
		Anne DOGLIONI (affaires courantes et financières de la bibliothèque G. Brassens)	
Cité des Arts	Fabrice LELONG	Ludivine MOULARD	Erwan HETET
Cohésions Sociale et Urbaine	Dominique BION (direction et mission prévention et tranquillité publique)	Dominique BION	Daphné BOREL
	En cours de recrutement (service animation de la vie sociale)		
	Eulalie QUESNE-TURIN (mission insertion sociale et professionnelle)		
	Marylène BOREL (mission politique de la ville – développement social urbain)		
Communication, Promotion Economique et Marketing Territorial	Véronique DELABRE	---	Sarah DESLANDES
Culture, Evénements et Congrès	Virginie DONNEAUD- MERMET (direction, mises à disposition de salles, gestion financière)		

	<p>Céline COUTAZ (guichet événements)</p>	Virginie DONNEAUD-MERMET	Erwan HETET
	<p>Sophie PERALDO (salles événementielles)</p>		
	<p>Christophe TARIT (développement culturel et événementiel)</p>		
Développement Urbain et Aménagement	<p>Catherine KUENEMANN (urbanisme ; maîtrise d'ouvrage cadre bâti / espace public ; bureau d'études ; stratégie énergie et réseaux ; patrimoine historique)</p>	Catherine KUENEMANN	Marie-Paule MORISSET
	<p>Nathalie RENE (aménagement urbain)</p>		
	<p>Annick GAY (prévention des risques et accessibilité)</p>		
	<p>Ismaël SYLLA (urbanisme – droit des sols)</p>		
	<p>Sophie GALLET (immobilier foncier)</p>		
Education Enfance	<p>Oriane BOURDENET (direction)</p>	Oriane BOURDENET	Erwan HETET
	<p>Karine POIROT (relations aux familles)</p>		
	<p>Pascale DEVYS (vie des écoles)</p>		
	<p>Alice CLARET (action éducative)</p>		
Entretien et Maintenance	<p>Fabrice FERROUX (ateliers de fabrications ; entretien des locaux)</p>	Fabrice FERROUX	Marie-Paule MORISSET
	<p>Gaëlle DUBOST (voirie entretien ; maintenance voirie ; voirie électricité ; propreté urbaine)</p>		
	<p>Frédéric PAUL (maintenance bâtiments y compris ateliers énergie et polyvalents)</p>		

	Romain LAPOIRE (espaces verts)		
	Geoffrey MONIN (valorisation et occupations du domaine public)		
Finances et Commande Publique	Isabelle BAUDRY-DELAURIERE	Françoise PEYROT (ressources, fiscalité, dette, dotations, budget annexe et patrimoine)	Sarah DESLANDES
		Abdel EDDAMEN (budget principal - comptabilité)	
		Gwendoline BELLEMIN (commande publique)	
Galerie Eurêka	Jean-Yves MAUGENDRE	Patricia BALMAIN	Erwan HETET
Gestion Administrative et Financière des services techniques	Anne ROBERT	---	Marie-Paule MORISSET
Gestion Administrative et Financière de la DGA DCESR	Aoueli HAMLIL	---	Erwan HETET
Jeunesse, Vie étudiante	Sylvain COLIN	---	Erwan HETET
Juridique et Appui au pilotage	Raphaëlle MUSY (direction)	Raphaëlle MUSY	Sarah DESLANDES
	En cours de recrutement (documentation)		
	En cours de recrutement (communication interne)		
	Philippe MONTAGNAC (assurances, juridique)		
	William CASAROTTO (assemblées, communication des documents administratifs/CADA, juridique)		
	Clémence BALLAZ (juridique)		

	Pierre-Olivier BUZZI (courrier)		
	Thierry JANTI (audit contrôle évaluation)		
Logistique et Moyens	Pierre-Henri BURDIN (magasin et achats)	Claude BLANKE	Marie-Paule MORISSET
	Éric DONNIER-VALENTIN (atelier logistique)		
	Jean-Luc PEYREDIEU (atelier mécanique)		
	Mathias EYNARD-MACHET (atelier municipal d'imprimerie)		
Management de commerce	Lorène NAVET	---	Erwan HETET
Mission Financements et Partenariats	Clémentine MOUILLERON	Sarah DESLANDES	Pascal MARCHAND
Mission Inclusion	Giulietta RICHARD-ROMEI	---	Sarah DESLANDES
Modernisation Action Publique	---	---	Sarah DESLANDES
Musées	Marie CLEMENTE (gestion des expositions)	Antonia COCA DE BORTOLI	Erwan HETET
	Antonia COCA DE BORTOLI (gestion des collections)		
	Sofia POLYCARPO (gestion administrative et financières)		
Participation Citoyenne	Anne BERNHARD	---	Daphné BOREL
Petite Enfance	Mathilde INGOLD	---	Erwan HETET
Police Municipale	Girolamo CRACCHIOLO	Marie-Laure REYMOND	Pascal MARCHAND
Protocole	Djamel BENMESSAOUD	Marie MALBET	Pascal MARCHAND
Proximité et Citoyenneté	Stéphanie VOTO (population et élections)		

	<p>Elodie ROUX (conseil et service aux usagers)</p>	En cours de recrutement	Daphné BOREL
	<p>Laure MEYER (mairies de quartier Bissy Biollay Bellevue)</p>		
	<p>Eric DUPRAZ (mairies de Quartier Centre Laurier)</p>		
	<p>Mohamed SOURAAN (mairies de Quartier Hauts de Chambéry Chambéry-le-Vieux)</p>		
Relations internationales	Samuel CAILLAULT	---	Erwan HETET
Ressources Humaines	Clémentine CACCIATORE	<p>Franck FEYEUX (parcours administratif, carrière et rémunération)</p>	Sarah DESLANDES
		<p>Marine FAVARO (développement des compétences et perspectives RH)</p>	
Santé publique, Habitat et Handicap	Corinne CUGNET	<p>Fabrice DUFUS (hygiène, santé publique et handicap)</p>	Daphné BOREL
		<p>Franck SION (logement)</p>	
Sports	Christophe VALENTINO	Jean-Marc LABORET	Erwan HETET
Systèmes d'Information	Olivier SALAS-BARRACHIN	Thierry MAGNAT	Sarah DESLANDES
Transition écologique	Séverine LETHEULE	---	Marie-Paule MORISSET
Vie Associative et Tiers lieux	Samuel CAILLAULT	<p>Julien BERTHET (animation et communication)</p>	Daphné BOREL
		<p>Chloë PEJU (locaux associatifs)</p>	
		<p>Elsa CHAPELLE (tiers lieux)</p>	

Article 8 : Exécution du présent arrêté

Le directeur général des services ainsi que les agents placés sous sa responsabilité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la mise en œuvre et du respect du présent arrêté

Article 9 : Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Dans le même délai, l'auteur du présent arrêté peut être saisi d'un recours gracieux contre celui-ci. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite.

Article 10 : Notification

Ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'Etat dans le département de la Savoie.

Fait à Chambéry

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté Signature I_Parapheur

Numéro attribué à l'acte : ART-2023-026

Objet de l'acte : PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS TRAVAILLANT
POUR LA
COMMUNE DE CHAMBERY

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la
F.P.T.

Date de l'acte : 16 février 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-217300656-20230216-lmc1H28970H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28970H1

Date de transmission en Préfecture : 17 février 2023

Date de réception en Préfecture : 17 février 2023

Publication : du 17 février 2023 au 17 avril 2023